

## Séance du Lundi 25 Avril 2022

### Compte rendu

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 25 avril à 20h30, vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Lambert La Potherie se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Corinne GROSSET, Maire.

#### Etaients présents :

BERTHEREAU Marc, BONNAUD Delphine, BROUARD Vincent, CHEVALIER DU FAU Vanessa, DAVID Vincent, DEMESLAY Magali, DENECHÉAU Vincent, DEROMMELAERE Françoise, GILLET Thomas, GROSSET Corinne, MATHE Franck, PERDREAU Christine, VERNOUX Virginie, VOISINE Henri, YOU Didier.

**Elus ayant donné procuration :** ECHELARD David donne pouvoir à GROSSET Corinne  
CATHALOT Mélanie donne pouvoir à CHEVALIER DU FAU Vanessa

**Elus absents :** BEAUMONT Jean-Marie, BREVET Christelle, CHOLET Shirley, HUMEAU Marie, LALONDE Cédric

**Secrétaire de séance :** VERNOUX Virginie

.....

#### 1) Approbation du compte-rendu de la réunion du 28 Mars 2022

<b>Pour : 17</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
------------------	-------------------	-----------------------

.....

#### 2) 5.7 Entretien et renouvellement du parc de l'éclairage public et enfouissement des réseaux - Appel de fonds de concours

Madame Corinne Grosset, Maire, expose :

Par décision du 7 février 2022, la Commission Permanente d'Angers Loire Métropole a adopté le principe d'appels de fonds de concours auprès de ses communes membres pour 2020 et 2021.

Le fonds de concours appelé pour la commune de Saint Lambert la Potherie s'élève à 1 327,07 €.

Il est calculé à partir des montants estimatifs à charge d'Angers Loire Métropole (hors dépannages et réparations), les sommes réellement appelées pourront être ajustées pour tenir compte du montant réel à la baisse ou à la hausse, dans ce dernier cas dans la limite de 5 %.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**Approuve** le versement du fonds de concours à Angers Loire Métropole pour un montant de 1 327,07€,

**Autorise** Madame la Maire à signer tous les documents correspondants,

**Impute** les dépenses sur le budget concerné de l'exercice 2022 et suivants.

<b>Pour : 17</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
------------------	-------------------	-----------------------

.....

### 3) 3.2 Vente parcelle communale pour ZAC de Gagné : Parcelle n°53-T2a

Monsieur Henri Voisine, adjoint à l'aménagement du territoire et à l'environnement, expose,

Vu l'avis des Domaines du 12 février 2020, actualisé le 04 février 2021 puis le 13 janvier 2022,

Vu la délibération 2021-115 du 27 septembre 2021 fixant le prix de vente des parcelles HT,

Vu la demande de rescrit fiscal et la réponse du Directeur départemental des Finances Publiques en date du 4 novembre 2021 qui valide le montant de TVA sur marge de chaque parcelle,

Considérant les offres d'achat parvenues en mairie,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** la vente du lot n°53 de la ZAC de Gagné aux demandeurs (ou à toute SCI qui viendrait à s'y substituer) pour le prix mentionné ci-dessous. Les frais d'acte et d'enregistrement sont à la charge des acquéreurs

**AUTORISE** Madame La Maire ou son représentant à signer l'acte de vente à intervenir et tous documents afférents à ce dossier.

N° lot	N° parcelle	Adresse	Surface	Acquéreurs	Surface plancher	Prix HT	Prix TTC
53	AC 474	10 rue Simone Veil	355 m <sup>2</sup>	M. Bard Gwenael	150 m <sup>2</sup>	52 652,25€	62 336,84€

<b>Pour : 17</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
------------------	-------------------	-----------------------

.....

### 4) 3.2 Vente parcelle communale pour ZAC de Gagné : Parcelle n°55-T2a

Monsieur Henri Voisine, adjoint à l'aménagement du territoire et à l'environnement, expose,

Vu l'avis des Domaines du 12 février 2020, actualisé le 04 février 2021 puis le 13 janvier 2022,

Vu la délibération 2021-115 du 27 septembre 2021 fixant le prix de vente des parcelles HT,

Vu la demande de rescrit fiscal et la réponse du Directeur départemental des Finances Publiques en date du 4 novembre 2021 qui valide le montant de TVA sur marge de chaque parcelle,

Considérant les offres d'achat parvenues en mairie,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** la vente du lot n°55 de la ZAC de Gagné aux demandeurs (ou à toute SCI qui viendrait à s'y substituer) pour le prix mentionné ci-dessous. Les frais d'acte et d'enregistrement sont à la charge des acquéreurs

**AUTORISE** Madame La Maire ou son représentant à signer l'acte de vente à intervenir et tous documents afférents à ce dossier.

N° lot	N° parcelle	Adresse	Surface	Acquéreurs	Surface plancher	Prix HT	Prix TTC
55	AC 476	14 rue Simone Veil	331 m <sup>2</sup>	M. Morel Maelig et Mme Lallemant Manon	150 m <sup>2</sup>	48 785,10€	57 753,44€

<b>Pour : 17</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
------------------	-------------------	-----------------------

### 5) 3.2 Vente parcelle communale pour ZAC de Gagné : Parcelle n°57-T2a

Monsieur Henri Voisine, adjoint à l'aménagement du territoire et à l'environnement, expose,

Vu l'avis des Domaines du 12 février 2020, actualisé le 04 février 2021 puis le 13 janvier 2022,  
Vu la délibération 2021-115 du 27 septembre 2021 fixant le prix de vente des parcelles HT,  
Vu la demande de rescrit fiscal et la réponse du Directeur départemental des Finances Publiques en date du 4 novembre 2021 qui valide le montant de TVA sur marge de chaque parcelle,

Considérant les offres d'achat parvenues en mairie,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** la vente du lot n°57 de la ZAC de Gagné aux demandeurs (ou à toute SCI qui viendrait à s'y substituer) pour le prix mentionné ci-dessous. Les frais d'acte et d'enregistrement sont à la charge des acquéreurs

**AUTORISE** Madame La Maire ou son représentant à signer l'acte de vente à intervenir et tous documents afférents à ce dossier.

N° lot	N° parcelle	Adresse	Surface	Acquéreurs	Surface plancher	Prix HT	Prix TTC
57	AC 478	4 rue Marie Vaillant Coquereau	371 m <sup>2</sup>	Mme Chatel Delphine	150 m <sup>2</sup>	55 323,45 €	65 504,15 €

<b>Pour : 17</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
------------------	-------------------	-----------------------

### 6) 3.2 Vente parcelle communale pour ZAC de Gagné : Parcelle n°59-T2a

Monsieur Henri Voisine, adjoint à l'aménagement du territoire et à l'environnement, expose,

Vu l'avis des Domaines du 12 février 2020, actualisé le 04 février 2021 puis le 13 janvier 2022,  
Vu la délibération 2021-115 du 27 septembre 2021 fixant le prix de vente des parcelles HT,  
Vu la demande de rescrit fiscal et la réponse du Directeur départemental des Finances Publiques en date du 4 novembre 2021 qui valide le montant de TVA sur marge de chaque parcelle,

Considérant les offres d'achat parvenues en mairie,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** la vente du lot n°59 de la ZAC de Gagné aux demandeurs (ou à toute SCI qui viendrait à s'y substituer) pour le prix mentionné ci-dessous. Les frais d'acte et d'enregistrement sont à la charge des acquéreurs

**AUTORISE** Madame La Maire ou son représentant à signer l'acte de vente à intervenir et tous documents afférents à ce dossier.

N° lot	N° parcelle	Adresse	Surface	Acquéreurs	Surface plancher	Prix HT	Prix TTC
59	AC 426	5 rue Simone Veil	390 m <sup>2</sup>	M Levrard Romain et Mme Defaye Livia	157 m <sup>2</sup>	58 495,50 €	69 265,34 €

<b>Pour : 17</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
------------------	-------------------	-----------------------

### 7) 3.2 Vente parcelle communale pour ZAC de Gagné : Parcelle n°66-T2a

Monsieur Henri Voisine, adjoint à l'aménagement du territoire et à l'environnement, expose,

Vu l'avis des Domaines du 12 février 2020, actualisé le 04 février 2021 puis le 13 janvier 2022,

Vu la délibération 2021-115 du 27 septembre 2021 fixant le prix de vente des parcelles HT,

Vu la demande de rescrit fiscal et la réponse du Directeur départemental des Finances Publiques en date du 4 novembre 2021 qui valide le montant de TVA sur marge de chaque parcelle,

Considérant les offres d'achat parvenues en mairie,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** la vente du lot n°66 de la ZAC de Gagné aux demandeurs (ou à toute SCI qui viendrait à s'y substituer) pour le prix mentionné ci-dessous. Les frais d'acte et d'enregistrement sont à la charge des acquéreurs

**AUTORISE** Madame La Maire ou son représentant à signer l'acte de vente à intervenir et tous documents afférents à ce dossier.

N° lot	N° parcelle	Adresse	Surface	Acquéreurs	Surface plancher	Prix HT	Prix TTC
66	AC 433	1 Allée Louise Weiss	365 m <sup>2</sup>	M. Nguyen Van-Thanh	150 m <sup>2</sup>	54 321,75 €	64 316,41 €

**Pour : 17**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### 8) 3.2 Vente parcelle communale pour ZAC de Gagné : Parcelle n°95-T2a

Monsieur Henri Voisine, adjoint à l'aménagement du territoire et à l'environnement, expose,

Vu l'avis des Domaines du 12 février 2020, actualisé le 04 février 2021 puis le 13 janvier 2022,

Vu la délibération 2021-115 du 27 septembre 2021 fixant le prix de vente des parcelles HT,

Vu la demande de rescrit fiscal et la réponse du Directeur départemental des Finances Publiques en date du 4 novembre 2021 qui valide le montant de TVA sur marge de chaque parcelle,

Considérant les offres d'achat parvenues en mairie,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** la vente du lot n°95 de la ZAC de Gagné aux demandeurs (ou à toute SCI qui viendrait à s'y substituer) pour le prix mentionné ci-dessous. Les frais d'acte et d'enregistrement sont à la charge des acquéreurs

**AUTORISE** Madame La Maire ou son représentant à signer l'acte de vente à intervenir et tous documents afférents à ce dossier.

N° lot	N° parcelle	Adresse	Surface	Acquéreurs	Surface plancher	Prix HT	Prix TTC
95	AC 480	8 rue Marie Vaillant Coquereau	388 m <sup>2</sup>	Mme Bauland Océane et M. De Franco Yvano	156 m <sup>2</sup>	58 161,60 €	68 869,43 €

**Pour : 17**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**



## 11)7.10 Tarifs municipaux

Madame Corinne Grosset, Maire, expose,

Je vous propose d'augmenter les tarifs de location de la salle communale de 5% pour cette nouvelle année, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

<b>Location 2022</b>	Habitant de Saint Lambert la Potherie	Hors commune	Supplément chauffage en période hivernale du 15/10 au 30/04
<b>Salle communale</b>			
Semaine : réunion < à 3 heures : matin ou après-midi	63 €	189 €	53 €
Semaine : Journée entière	257 €	630 €	79 €
Week-end : Samedi et Dimanche	312 €	830 €	105 €
Estrade : 5 panneaux supplémentaires	93 €	93 €	
Location de verres	37 €	37 €	
Location de vaisselle	63 €	63 €	
<b>Salles Espace George Sand : Hergé, Jules Verne, Camille Claudel</b>			
Semaine : réunion < à 3 heures : matin ou après-midi	37 €	98 €	26 €

Gratuité de la salle communale, de la salle Hergé, de la salle Jules Verne et de la salle Camille Claudel pour les associations de Saint-Lambert-la-Potherie.

Je vous propose d'augmenter les tarifs du cimetière de 2% pour cette nouvelle année, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

<b>Cimetière</b>	<b>2022</b>
Concession trentenaire	108 €
Concession columbarium 15 ans	352 €
Concession columbarium 30 ans	646 €
Concession cave-urne 15 ans	352 €
Concession cave-urne 30 ans	646 €

Les nouveaux tarifs pour la location de la salle communale et pour le cimetière sont applicables à partir du 1<sup>er</sup> mai 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
**Adopte** la proposition de Madame la Maire.

<b>Pour : 17</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
------------------	-------------------	-----------------------

.....

## 12)7.10 Tarifs restauration scolaire pour 2022-2023

Madame Delphine Bonnaud, adjointe aux affaires scolaires, au Conseil Municipal des Jeunes et à la Jeunesse, expose,

L'Analyse des Besoins Sociaux menée en 2020 a mis en évidence la nécessité de travailler sur le sens de la politique tarifaire des dispositifs scolaires afin d'en faciliter l'accès et de proposer une réelle équité d'accès à ces services pour toutes les familles. Avec le système actuel de tarification par tranche au quotient, l'effort demandé aux familles n'est pas proportionnel à leurs ressources et produit des paliers parfois très pénalisants.

Le nouveau mode de calcul aux taux d'effort permettra une évolution progressive du tarif pour chaque famille. Nous mettons donc en place un système qui favorisera l'équité sociale pour tous. Il s'agit bien de redistribuer l'effort de chaque foyer et de le rendre plus juste. Aucune famille ne paiera au coût réel du service. Même pour les quotients familiaux les plus élevés, la mairie continuera comme aujourd'hui à prendre à sa charge une partie du coût de la prestation.

La mise en place d'un système au taux d'effort permet de rendre les tarifs des prestations plus équitables et d'indexer leur évolution sur celle des ressources réelles des familles. Il supprime les effets de seuil qu'entraîne une grille de quotients familiaux. Cette tarification aux taux d'effort, adaptée à tous les revenus, est pondérée par un tarif seuil et un tarif plafond. Le tarif que devra payer la famille est obtenu en multipliant le Quotient Familial de la famille par le taux à l'effort.

Ainsi, les tarifs sont calculés de façon à répondre à trois objectifs :

- Faciliter l'accessibilité aux services pour toutes les familles
- Renforcer la mixité sociale, en évitant l'exclusion tarifaire pour les bas et hauts revenus, favorisant ainsi les espaces de rencontres et de socialisation des enfants du territoire
- Et permettre l'équité, en appliquant le même traitement dans le mode de calcul sur l'ensemble des prestations à destination des familles : Restauration scolaire, Accueil périscolaire, Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH).

La commune de Saint Lambert la Potherie propose aux familles scolarisant un enfant dans les écoles publiques un service de restauration scolaire. Je vous rappelle que les tarifs fixés recouvrent le coût du repas mais également l'accueil de l'enfant sur la totalité de la pause méridienne.

Cette activité est facturée, et conformément aux décrets ministériels n°2006-753 du 29 juin 2006 et n°2009-553 du 15 mai 2009, les prix ne peuvent pas être supérieurs au coût par usager résultant des charges supportées au titre du dit service. Pour votre information et référence, le coût global d'un repas actuel est de 6,84€.

Je vous propose les nouveaux tarifs pour l'année scolaire 2022-2023 comme suit :

Restauration scolaire	TARIFS LAMBERTOIS*			HORS COMMUNE		
	Taux d'effort	Tarif plancher	Tarif plafond	Taux d'effort	Tarif plancher	Tarif plafond
<b>Tarif repas</b>	0,32%	1,00 €	4,75 €	0,35%	1,50 €	5,25 €
<b>Tarif panier repas**</b>	0,16%	0,50 €	2,37 €	0,18%	0,75 €	5,25 €
<b>Tarif repas non réservé</b>	0,32% + 1€	2,00 €	5,75 €	0,35% + 1€	2,50 €	6,25 €
<b>Tarif adulte</b>			4,75 €			

\* Sont considérés comme Lambertois : les habitants de Saint Lambert la Potherie, les contribuables d'impôts locaux payés à Saint Lambert la Potherie et le personnel communal

\*\* Repas fourni par la famille de l'enfant dans le cadre d'Un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) signé avec la famille.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**Adopte** la proposition de Madame Delphine Bonnaud, 1<sup>ère</sup> adjointe, telle que décrite ci-dessus, pour une application au 1<sup>er</sup> septembre 2022.

<b>Pour : 17</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
------------------	-------------------	-----------------------

### 13) 7.10 Tarifs accueil périscolaire pour 2022-2023

Madame Delphine Bonnaud, adjointe aux affaires scolaires, au Conseil Municipal des Jeunes et à la Jeunesse, expose,

Comme nous venons de le voir pour la restauration scolaire, je vous propose une tarification au taux d'effort pour l'accueil périscolaire et l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement du mercredi. Le tarif que devra payer la famille est obtenu en multipliant le Quotient Familial de la famille par le taux à l'effort.

Je vous propose les nouveaux tarifs pour l'année scolaire 2022-2023 comme suit :

Accueil Périscolaire	TARIFS LAMBERTOIS*			HORS COMMUNE		
	Taux d'effort	Tarif plancher	Tarif plafond	Taux d'effort	Tarif plancher	Tarif plafond
Tarif Tranche de 30 minutes	0,09%	0,35 €	1,50 €	0,11%	0,45 €	1,60 €
Forfait dépassement 18H30 après 5 avertissements	15,00 €	15,00 €	15,00 €	18,00 €	18,00 €	18,00 €

Accueil de Loisirs Communal	TARIFS LAMBERTOIS*			HORS COMMUNE		
	Taux d'effort	Tarif plancher	Tarif plafond	Taux d'effort	Tarif plancher	Tarif plafond
Tarif repas	0,32%	1,00 €	4,75 €	0,35%	1,50 €	5,25 €
Tarif panier repas**	0,16%	0,50 €	2,37 €	0,18%	0,75 €	5,25 €
Tarif Tranche de 30 minutes	0,09%	0,35 €	1,50 €	0,11%	0,45 €	1,60 €
Forfait dépassement 18H30 après 5 avertissements	15,00 €	15,00 €	15,00 €	18,00 €	18,00 €	18,00 €

\* Sont considérés comme Lambertois : les habitants de Saint Lambert la Potherie, les contribuables d'impôts locaux payés à Saint Lambert la Potherie et le personnel communal

\*\* Repas fourni par la famille de l'enfant dans le cadre d'Un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) signé avec la famille.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**Adopte** la proposition de Madame Delphine Bonnaud, 1<sup>ère</sup> adjointe, telle que décrite ci-dessus, pour une application au 1<sup>er</sup> septembre 2022.

<b>Pour : 17</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
------------------	-------------------	-----------------------

.....

#### 14)4.1 Actualisation du tableau des effectifs

Madame Corinne Grosset, Maire, expose,

Suite à la nécessité de réorganiser le service administratif, nous vous proposons de supprimer un poste d'adjoint administratif territorial et de créer un poste de rédacteur. Tableau des effectifs des postes permanents proposés ci-dessous :

POSTES PERMANENTS							
Filière	Grade/Emploi	Catégorie	Effectif	Durée hebdo	Taux d'emploi	ETP	Postes pourvus
ADMINISTRATIF	Attaché territorial	A	1	35	100%	1	1
	Rédacteur	B	1	35	100%	1	0,9
	Adjoint administratif territorial	C	3	35	100%	3	3
	Adjoint administratif territorial	C	2	11	31,43%	0,63	2
TECHNIQUE	Agent de maîtrise	C	1	35	100%	1	1
	Adjoint technique principal 1ère classe	C	3	35	100%	3	3
	Adjoint technique principal 1ère classe	C	1	28	80%	0,80	1
	Adjoint technique territorial	C	2	35	100%	2	1
	Adjoint technique territorial	C	1	22,58	64,55%	0,65	1
	Adjoint technique territorial	C	1	32,38	92,52%	0,93	1
	Adjoint technique territorial	C	1	23,91	68,33%	0,68	1
	Adjoint technique territorial	C	1	21,06	60,16%	0,60	1
SOCIAL	Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	C	1	30,78	87,94%	0,88	1
	Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	C	1	26,24	74,97%	0,75	1
	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	C	1	30,73	87,80%	0,88	1
	Agent social	C	1	17,1	48,88%	0,49	1
ANIMATION	Animateur	B	1	35	100%	1	1
	Adjoint territorial d'animation	C	1	18,54	52,97%	0,53	1
TOTAL			24			19,81	22,9
ETP Postes Permanents						19,81	
Précédemment						18,81	

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,  
Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**Approuve** le tableau des effectifs de la collectivité ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022,

**Précise** que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs de la commune sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente,

**Confirme** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondants aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

<b>Pour : 17</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
------------------	-------------------	-----------------------

#### 15) Liste des arrêtés pris en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

A-2022-024	Administration	Arrêté Plan propreté	Commune Saint Lambert la Potherie	28/03/2022
------------	----------------	----------------------	-----------------------------------	------------

## 16) Informations diverses

- Commémoration du 8 mai 2022 au monument aux morts à 10h30
- Découverte de la boucle du bourg avec les élus : Samedi 21 Mai à 9h30
- Elections législatives : 12 et 19 Juin 2022 de 8h à 18h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45

\*\*\*\*\*

Prochains conseils publics :

Lundi 30 Mai 2022 à 20h30

Lundi 27 Juin 2022 à 20h30

\*\*\*\*\*

Le secrétaire de séance,



VERNOUX Virginie

La Maire,



Corinne GROSSET

Les conseillers municipaux :

BEAUMONT Jean-Marie		BERTHEREAU Marc		BONNAUD Delphine	
BREVET Christelle		BROUARD Vincent		CATHALOT Mélanie	
CHEVALIER DU FAU Vanessa		CHOLET Shirley		DAVID Vincent	
DEMESLAY Magali		DENECHAU Vincent		DEROMMELAE RE Françoise	
ECHELARD David		GILLET Thomas		GROSSET Corinne	
HUMEAU Marie		LALONDE Cédric		MATHE Franck	
PERDREAU Christine		VERNOUX Virginie		VOISINE Henri	
YOU Didier					